



BRIC À BRAC

Chêne Chenu

DIMANCHE 28 AOUT 2022

8h-18h (7h pour les exposants)

Place de la Liberté

2€ le mètre (voiture ou remorque possible à partir de 5 mètres)

Réservation et règlement intérieur signés

A remettre avant le 12/08/2022 avec votre règlement

(Chèque à l'ordre : AMICALE DE CHENE CHENU)

et fournir obligatoirement une photocopie de votre carte d'identité

*Chez : M. MARECHAL Sylvain 4 Rue de la Touche 28170 CHENE CHENU
06.38.49.19.25*

Fiche de réservation

(à renvoyer avec copie carte d'identité à M. MARECHAL Sylvain 4 rue de La Touche 28170 CHENE CHENU)

Nom et Prénom :

Je réserve ml x 2€ =

Sans voiture

Avec voiture (mini 5 ml)

Adresse :

Tel :

Nombre de ventes au déballage effectuées en 2022 :

Date et Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

EXPOSANTS AUTORISÉS : Les particuliers

- Le Bric à Brac se tiendra principalement Place de la Liberté et éventuellement Rues du Paradis et de la Touche
- Les exposants s'engagent à observer les conditions intérieures du Bric à Brac.
- L'installation des stands s'effectuera de 7 heures à 8 heures.
- La vente sera ouverte au public de 8 heures à 18 heures le dimanche.
- Le démontage des stands est interdit avant la clôture du marché, soit 18 heures.
- L'emplacement attribué devra être laissé propre. Ordures ménagères à mettre dans le sac poubelle fourni.
- Les exposants ne devront laisser aucun produit invendu sur le marché (pas de benne à disposition)
- Les exposants ne devront pas faire déborder leurs objets de la surface de leur stand.
- En cas d'événement imprévu, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'heure d'ouverture ou la durée de la manifestation, sans que les exposants puissent prétendre à indemnisation ou remboursement.
- La cession de stands entre exposants est strictement interdite.
- Chaque exposant sera responsable de son stand dont il conserve la garde juridique en cas de perte, de vol, de destruction totale ou partielle, ou tout autre préjudice causé au matériel, marchandise ou objet divers à l'occasion du Bric à Brac.
- Il devra être assuré en conséquence (vol, responsabilité civile, etc ...).
- La participation à ce Bric à Brac entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Merci de lire ce règlement, de remplir l'accord ci-dessous et de nous le remettre lors du paiement de l'emplacement.

ACCORD DU RÈGLEMENT :

Nom et signature de l'exposant
Précédés de la mention « lu et approuvé »